



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Relance économique et la mise en œuvre d'objectifs de santé environnementale

Question écrite n° 29254

### Texte de la question

Mme Élisabeth Toutut-Picard interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur la relance économique et la mise en œuvre d'objectifs ambitieux de santé environnementale. La détérioration de l'environnement entraîne un coût élevé pour la société française, en particulier en termes de soins. Plusieurs chiffrages des effets économiques de ces liens entre la santé et l'environnement ont déjà été réalisés et leurs montants élevés plaident pour une prévention accrue et urgente des risques liés à l'environnement. Selon l'OMS, c'est près de 14 % de la mortalité française, soit 100 000 décès par an environ, qui s'expliquent par des facteurs environnementaux. Plus précisément et selon certaines estimations, les coûts des soins de santé liés à la seule pollution de l'air pourraient passer de 21 à 176 milliards de dollars d'ici à 2060 au niveau mondial. Par ailleurs, selon le Conseil national du bruit et l'ADEME, l'impact économique sur la santé dû au bruit dans les transports en France peut être d'ores et déjà chiffré en 2016 à 11,5 milliards d'euros par an. Investir dans les énergies renouvelables non polluantes et dans des mesures techniques de lutte contre le changement climatique et œuvrer pour une plus grande sobriété chimique peuvent réduire de façon significative les maladies infectieuses, les pathologies non contagieuses mais aussi les pathologies chroniques, dont le nombre a littéralement explosé depuis la révolution industrielle et la multiplication des expositions pathogènes. L'objectif sanitaire peut donc constituer en lui-même un facteur d'investissement rentable, tandis qu'une politique volontariste de santé environnementale se traduirait par des économies substantielles de fonctionnement. Il est désormais démontré en effet que les investissements contre la pollution sont très efficaces : aux États-Unis, le retour sur investissement de la lutte contre la pollution, engagée depuis 1970, serait de 30 dollars gagnés pour 1 dollar investi. Elle souhaite donc connaître sa stratégie quant à la mise en œuvre d'objectifs ambitieux de santé environnementale dans le cadre de la relance économique.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Élisabeth Toutut-Picard](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (7<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29254

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Économie et finances](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 6 juillet 2020

**Question publiée au JO le :** [5 mai 2020](#), page 3188

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)